



CNAS du 5 octobre 2020

Déclaration liminaire

Le CNAS qui se réunit aujourd'hui a pour ordre du jour principal vos décisions concernant le devenir des associations et leur gouvernance, l'avenir spécifique d'EPAF et celui des délégations départementales d'action sociale, les futures prestations.

Les associations et la gouvernance :

Les 3 associations ALPAF, AGRAF et EPAF ont eu leur autonomie effective en 2007.

Elle devait permettre à tous les acteurs à savoir les associations avec leur comité de direction, les représentants des usagers, les représentants des personnels au CNAS et au sein des conseils de surveillance, l'Administration de travailler ensemble et de prendre des décisions collectives.

Au fil des ans, ceci a été perdu de vue et bafoué par la tutelle :

- aucune indépendance des associations ni budgétaire, ni dans sa gestion, tout lui étant dicté par la tutelle.
- Les représentants des personnels se trouvent écartés de toute consultation et de la rédaction des conventions d'objectifs et de moyens.
- Les propositions faites par les organisations syndicales ne sont ni écoutées ni retenues par la tutelle.
- Le rôle et la place du vice-président sont ambigus.
- Le seul point encore positif : les représentants des usagers ont une écoute, toute relative, dans les groupes de travail des associations dans lesquelles ils siègent.

Pour ce CNAS vous envisagez une refonte des associations et vous retenez un scénario consistant en la création d'une association faitière du type fédération d'associations. Elle regrouperait les 7 associations du Ministère.

Ce scénario mérite des explications de votre part mais d'ores et déjà il nous interpelle par l'extrême rapidité de sa mise en place, par l'absence totale des organisations syndicales dans son élaboration.

En effet, vous prévoyez un travail sur ce sujet en collaboration avec les seules associations, les membres du CNAS étant écartés et simplement informés de ces travaux.

Nous vous rappelons l'article 9 de la loi de 1983 portant sur l'action sociale et que vous ne pouvez ignorer !

Les organisations syndicales refusent le rôle de chambres d'enregistrement que vous voulez leur faire jouer et exigent l'application dans les faits de l'article précité.

Toutes les fédérations ont d'ailleurs sollicité auprès de vous pour demander un cycle de discussions/négociations où figure, entre autre, « l'avenir de l'action sociale et de son réseau départemental ».

Devenir d'EPAF :

Nous vous rappelons que nos 5 organisations syndicales sont fermement opposées à la cession totale ou partielle du parc immobilier mis à disposition d'EPAF.

EPAF a été créée en 1956 et gère de nombreuses résidences depuis cette date. L'association a géré des immeubles pour ses colonies de vacances dont elle a été entièrement dépouillée sans que les organisations syndicales aient été consultées. EPAF comme l'action sociale ministérielle n'ont à notre connaissance jamais eu de retour du produit de ces ventes.

Il en sera de même des futures cessions que vous envisagez même si la précédente secrétaire générale s'est engagée à récupérer la moitié du prix de la vente pour les politiques sociales.

Le tourisme social d'EPAF est vertueux même s'il est perfectible : il offre aux agents des MEFR des possibilités de séjours TOUTE L'ANNÉE à tous les agents actifs et retraités dans des résidences hôtelières, en location ou camping à des tarifs sociaux indépendamment de la situation des biens.

Ces résidences ont pour certaines besoin d'être rénovées et montrent un cruel manque d'entretien. L'État propriétaire a failli depuis des années en n'entretenant pas les biens dont il est propriétaire, comme pour ses autres biens d'ailleurs.

EPAF, par ailleurs étranglée par des subventions en baisse constante, ne saurait être vue comme responsable de cette situation et accusée de mauvaise gestion.

Bien au contraire. C'est un affront porté à tous les personnels d'EPAF qui ont fait de leur mieux depuis 2007 et au-delà aux personnels du Secrétariat Général qui ont œuvré pour EPAF.

Contrairement à vos affirmations, l'association est tout à fait en mesure d'assurer une saine gestion de son parc immobilier, il suffit de lui donner les moyens financiers.

L'avenir du tourisme social des MEFR est fortement compromis par les positions politiques du SG en la matière et contraire à notre vision de l'action sociale.

Le réseau de l'action sociale :

La politique de réduction des effectifs au Ministère vous amène à réduire la voilure concernant non seulement les assistants de délégation mais aussi les délégués.

Vous nous refaites le scénario que vous nous aviez proposé il y a quelques années sur la régionalisation de l'action sociale.

Les 12 SRA, ex-correspondants chorus, deviendraient les responsables de l'action sociale au détriment des délégués départementaux qui, s'ils subsistaient, ne seraient que les exécutants des SRA.

Le réseau départemental d'action sociale est une richesse unique au sein du ministère et permet une proximité nécessaire aux agents.

Si l'attractivité du métier de délégué tend à disparaître, la responsabilité en revient totalement au SG qui n'a cessé depuis des années de dépouiller les délégations de leurs prérogatives, voulant délibérément les cantonner à la gestion des CAL.

L'avenir de l'action sociale est autre et tous les délégués départementaux y ont leur place.

Les prestations :

La fiche sur les prestations n'apporte aucune nouveauté, c'est la continuation de ce qui se fait déjà.

Annoncer la transformation de l'action sociale pour répondre aux demandes des agents dans les différentes enquêtes est un véritable leurre.

En la matière le SG a accouché d'une souris.

Enfin, un sujet important à nos yeux le devenir de tous les personnels qui travaillent dans les associations, qu'ils soient fonctionnaires ou salariés de droit privé. Dans les documents présentés aujourd'hui on peut lire « mutualisation des fonctions supports » : qu'est ce que ça signifie ? Un plan social ?

Celui-ci serait très mal venu dans un contexte de crise sociale sans précédent où de nombreuses personnes vont perdre leur emploi, en particulier dans le tourisme, la restauration, l'événementiel.

Le ministre osera-t-il faire ces plans sociaux dans les associations ?

Les personnels, fonctionnaires ou de droit privé ont besoin d'être rassurés.

Vos décisions augurent mal de la pérennité de l'action sociale ministérielle à Bercy. Elles portent en elles les germes de sa disparition, Les solutions sont pires que le pseudo-mal qu'elles dénoncent. Jamais la dimension sociale, celle qui doit prendre en compte les véritables besoins des agents, n'apparaît dans vos préoccupations. Ceux-ci n'ont pas besoin de services mais surtout d'une véritable **ACTION SOCIALE**, dans un contexte de gel du point d'indice, de réduction des plans de promotions, d'augmentation du coût de la vie.

Les agents du MEFR, les personnels fonctionnaires, les salariés de droit privé qui œuvrent pour l'action sociale s'opposent à cette vision réductrice de l'action sociale. D'ores et déjà la résistance s'organise.